



N° OJ : 45

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019**Objet :** Subside Sports.- Interclub 2019.- Montant total : 13.625,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes afin de mener à bien leurs missions ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides pour leur participation aux interclubs 2019 d'un montant total de 13.625,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

à l'article 76410/33202 :

- 1) 4.150,00 EUR à l'asbl Royal IV Brussels ;
- 2) 1.875,00 EUR à l'asbl ESC Haren ;
- 3) 3.450,00 EUR à l'asbl Royal Basket Club "L'Eclair de Bruxelles";
- 4) 4.150,00 EUR à l'asbl Royal Aera Excelsior de Bruxelles.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

